

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 17/09/2025
Publication : 19/09/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :
Le 5 septembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6^{ème} séance de l'année
Séance du 12 septembre 2025	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 12 septembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 35 (dont 26 en visioconférence*)
Votants : 37 (dont 2 pouvoirs) ▪ Dont pour : 37
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

Délibération n°2025.09.06/704

**Communication de l'avis de la
Chambre régionale des comptes
(CRC)**

Rapporteur

M. Bruno PIERREPONT
Le directeur général

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 SEP. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le : 19 SEP. 2025

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Ary CHALUS* (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Lyliane PIQUION*- M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA*

En cours de séance :

Vice-président : M. Georges BREDEMENT* (5^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO* M. William SURDIN*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseiller communautaire : M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Vice-présidente : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE

Nombre de conseillers absents non excusés : 9

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alix NABAJOTH- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2025.04.03/652 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.04.03/653 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.04.03/654 du conseil communautaire du 11 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la délibération adoptant le BS 2025
- VU la délibération n°2025.06.04/679 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget principal ;
- VU la délibération n°2025.06.04/680 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe centre culturel Sonis ;
- VU la délibération n°2025.06.04/681 du conseil communautaire du 18 juin 2025 adoptant les budgets supplémentaires de l'exercice 2025 : budget annexe environnement et cadre de vie ;
- VU la transmission des budgets 2025 à la CRC par la préfecture ;
- VU la délibération n°2025.07.05/695 du conseil communautaire du 25 juillet 2025 portant retrait des budgets supplémentaires de l'exercice 2025 ;
- VU l'avis de la CRC n°2025-0031 ;

Considérant le rapport du président ;

Le président de CAP Excellence rappelle au conseil communautaire qu'en application de l'article L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales, « les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale de comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate.

Le président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de l'avis de la CRC n°2025-0031-Séance du 22 août 2025.

Considérant que la commission affaires financières réunie le 8 septembre 2025 a pris acte de l'avis de la CRC n°2025-0031 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- Que le conseil communautaire prend acte de l'avis n°2025-0031 de la sur le budget primitif 2025.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le président de la Chambre régionale des comptes, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 17 SEP. 2025

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Maddly GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le président de la Chambre régionale des comptes, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 SEP. 2025

